

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2008.

L'an deux mille huit, le lundi 29 septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

Etaients présents :

Bernard JOPPIN – Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Alain JUND, Marie-Claude GUIDEE, Maurice GAUDIN, Jacques GAURIAU – Maires Adjointes Nadine LE RAY, Sandrine HUET, Jean-Pierre JULLIEN, Hélène DROUSSENT, Mireille DAPOIGNY, Marc LE GONIDEC, Jean-Philippe AZEMA, Jean-Pierre SIMOULIN, Cécile BLONDEL, Valentine CHERRIERE, Jean-Claude KUENTZ Annick VENANT, Daniel SCHAEFER, Patricia BERCE et Marc LEROY.

Etait absente et excusée :

Agnès KRANTZ-HABERBUSH

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du lundi 9 juin 2008.

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU – SIARNC

Lors de la séance, Monsieur Le Maire donne lecture du Rapport Annuel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château – SIARNC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ce rapport.

LYONNAISE DES EAUX – SERVICE DE L'EAU – RAPPORT ANNUEL 2007

Lors de la séance, Monsieur Le Maire donne lecture du rapport annuel 2007 du service de l'eau pour la commune effectué par la Lyonnaise des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ce rapport.

TARIFS CANTINE ET CENTRE DE LOISIRS – MISE EN PLACE DE TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Le Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires et Périscolaires propose une action volontaire de politique sociale de l'enfance.

Cette action sociale se traduit par un tarif modulé par tranche de revenu pour la garderie et le centre de loisirs qui favorise les revenus les plus modestes.

La référence sera le revenu annuel total net fiscal divisé par 12 pour obtenir le revenu net mensuel lui-même divisé par le nombre de personnes à charge au foyer, enfants compris.

Par exemple, les premières tranches pour une famille de deux adultes et de deux enfants, le revenu maxi sera de $400 \times 4 = 1\,600$ euros mensuels nets. (Présentation obligatoire de l'avis d'imposition et du livret de famille, certificat de scolarité pour les plus de 16 ans. En cas de refus de présentation de ces documents, application automatique du tarif maximum).

Il propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2009 :

<i>Revenu net mensuel par personne au foyer</i>	<i>Garderie</i>			<i>Centre de Loisirs</i>	<i>Cantine</i>
	<i>Matin – 1h</i>	<i>Soir – 2h30</i>	<i>Journée</i>		
<i>De 0 à 400 euros</i>	<i>1.30 euros</i>	<i>3.25 euros</i>	<i>3.64 euros</i>	<i>8.00 euros</i>	<i>3.72 euros</i>
<i>De 401 à 600 euros</i>	<i>1.80 euros</i>	<i>4.50 euros</i>	<i>5.04 euros</i>	<i>11.00 euros</i>	
<i>De 601 à 900 euros</i>	<i>2.05 euros</i>	<i>5.10 euros</i>	<i>5.70 euros</i>	<i>12.50 euros</i>	
<i>+ de 900 euros</i>	<i>2.35 euros</i>	<i>5.90 euros</i>	<i>6.60 euros</i>	<i>14.50 euros</i>	

10 % seront à déduire de ces tarifs à partir du 2^{ème} enfant.

Ces nouveaux tarifs seront à réviser tous les ans au 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et décide, à l'unanimité, d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Commission de révision des listes électorales pour l'année 2009

A la lecture du courrier de Madame La Sous-Préfète concernant la révision des listes électorales pour l'année 2009, Madame Nadine LE RAY, Conseiller Municipal, propose sa candidature en tant que représentant de l'Administration à la commission de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité cette candidature.

Séance levée à 21 heures 45'.

Le Maire,

Bernard JOPPIN